



JEAN-PIERRE EMMERICH
GÉRARD LEJEUNE
EXPERTS-COMPTABLES
COMMISSAIRES AUX COMPTES

QUENTIN DUTERTRE
CAMILLE LEJEUNE
SAMANTHA PINAUD
DIRECTEURS DE MISSION

ASSOCIATION VIPASSANA

Le Bois Planté LOUESME
89 350 CHAMPIGNELLES

SIRET : 352 614 242 00019 ; APE : 94 99Z

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2018



JEAN-PIERRE EMMERICH
GÉRARD LEJEUNE
EXPERTS-COMPTABLES
COMMISSAIRES AUX COMPTES

QUENTIN DUTERTRE
CAMILLE LEJEUNE
SAMANTHA PINAUD
DIRECTEURS DE MISSION

ASSOCIATION VIPASSANA
Le Bois Planté
LOUESME
89 350 CHAMPIGNELLES

A l'assemblée générale de l'association VIPASSANA,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association VIPASSANA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

REFERENTIEL D'AUDIT

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

INDEPENDANCE

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre association, nous avons porté une attention particulière aux modalités de comptabilisation et à l'analyse des dons de l'exercice.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et

d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par l'assemblée générale.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Sainte-Geneviève-des-Bois,

Le 25 juillet 2019

Le Commissaire aux comptes,

Gérard LEJEUNE



BILAN au 31/12/2018

ACTIF	EXERCICE N			EXERCICE
	BRUT	Amort/Prov	NET	N-1
ACTIF IMMOBILISE				
<i>Immobilisations incorporelles</i>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes / immob. Incorporelles				
<i>Immobilisations corporelles</i>				
Terrains	252 852	114 470	138 382	139 685
Constructions	3 402 854	1 418 706	1 984 148	1 988 478
Installations techniques, matériel et outillage ind	66 501	58 315	8 186	10 648
Autres immobilisations corporelles	259 448	197 392	62 056	70 662
Immobilisations corporelles en cours	718 667		718 667	95 592
Avances et acomptes / immob. Corporelles				
<i>Immobilisations financières (1)</i>				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés	12 120		12 120	10 860
Prêts				
Autres immobilisations financières	150		150	150
Total I	4 712 592	1 788 883	2 923 709	2 316 075
ACTIF CIRCULANT				
<i>Stocks et en-cours</i>				
Mat. prem et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
<i>Avances et acomptes sur commandes</i>				
<i>Créances</i>				
Usagers et comptes rattachés				
Autres créances	76		76	9 913
<i>Valeurs mobilières de placement</i>				
<i>Instruments de trésorerie</i>				
<i>Disponibilités</i>	502 837		502 837	790 605
<i>Charges constatées d'avance (2)</i>	11 703		11 703	17 593
Total II	514 616	0	514 616	818 111
COMPTES DE REGULARISATION (III)				
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des obligations				
<i>Ecart de conversion Actif (IV)</i>				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)	5 227 208	1 788 883	3 438 325	3 134 186

ENGAGEMENTS RECUS (pour mémoire)

* Legs nets à réaliser, acceptés par les organes statutairement compétents

* Legs nets à réaliser, autorisés par l'organisme de tutelle

* Dons en nature restant à faire

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont à plus d'un an



Association Vipassana

BILAN au 31/12/2018

PASSIF	Exercice N	Exercice N-1
FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES		
Fonds propres		
<i>Fonds associatifs sans droit de reprise</i>	2 079 337	1 859 339
<i>Ecart de réévaluation sur des biens sans droit de reprise</i>		
Réserves		
Réserves indisponibles		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves (dont réserves pour projet associatif)		
Report à nouveau		
Résultat net de l'exercice (excédent ou déficit)	162 570	219 998
Total I	2 241 907	2 079 337
Autres Fonds associatifs		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Apports		
Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés		
Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
Ecart de réévaluation		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	9 923	10 463
Provisions réglementées		
Droit des propriétaires (commodat)		
Total II	9 923	10 463
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Fonds dédiés		
Sur subventions de fonctionnement		
Sur autres ressources		
Total III	0,00	0
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits (2)	650 249	660 633
Emprunts et dettes financières divers (3)	477 000	323 200
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	27 091	33 707
Dettes fiscales et sociales	8 700	4 434
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8 470	4 838
Autres dettes	14 985	17 574
Instruments de trésorerie		
COMPTES de régularisation (1)		
Produits constatés d'avance		
Total IV	1 186 495	1 044 386
Ecart de conversion Passif (V)		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	3 438 325	3 134 186
ENGAGEMENTS DONNES (pour mémoire)		

(1) Dont à plus d'un an , Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

(3) Dont emprunts participatifs



COMPTES DE RESULTAT AU 31/12/2018

CHARGES	Exercice N clos le 31/12/2018	Exercice N-1 clos le 31/12/2017
Charges d'exploitation (1) :		
Achats de marchandises		
Variation de stocks marchandises		
Achats de matières et autres approvisionnements	57 559	61 441
Variation de stocks matières		
Autres achats (non stockés) et charges externes	159 462	147 002
Services extérieurs	119 372	95 615
Autres services extérieurs	52 324	53 076
Impôts, taxes et versements assimilés	7 119	6 865
Rémunération du personnel	41 757	35 290
Charges sociales	20 004	17 365
Autres charges de personnel		
Subventions accordées sur ressources affectées		
Dotation aux amortissements	129 050	125 794
Dotations aux provisions		
Engagements à réaliser sur ressources affectées		
Autres charges	1	
TOTAL I	586 648	542 448
Quote-part de résultat sur opérations faites en commun		
TOTAL II	0	0
Charges financières (1) :		
Dotations aux amortissements et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	26 487	32 158
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL III	26 487	32 158
Charges exceptionnelles :		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprise de déficit antérieur		
Dotations aux amortissements et aux provisions		
TOTAL IV	0	0
Participation des salariés aux résultats		0
Impôts sur les sociétés		
TOTAL V	0	0
TOTAL DES CHARGES (I+II+III+IV+V)	613 135	574 606
EXCEDENT	162 570	219 998
TOTAL GENERAL = TOTAL CHARGES + EXCEDENT	775 705	794 604
EMPLOIS DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature	0	0
Mise à disposition gratuite de biens et services	0	0
Personnel bénévole	0	0
TOTAL DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES	0	0

(1) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs



COMPTE DE RESULTAT AU 31/12/2018

PRODUITS	Exercice N clos le 31/12/2018	Exercice N-1 clos le 31/12/2017
Produits d'exploitation (1) :		
Ventes de marchandises, de produits fabriqués		
Préstations de services		
Production stockée		
Production immobilisée		
Produits nets partiels sur opérations à long terme		
Subventions d'exploitation		
Reprises sur provisions et amortissements, transferts de charges	13 148	17 989
Cotisations		
Collectes		
Dons	760 913	711 660
Apports		
Legs et donations		
Produits liés à des financements réglementaires		
Ventes de dons en nature		
Autres produits		2
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		
Quote part de subvention d'investissement renouvelable et des apports virées au compte de résultat		
TOTAL I	774 061	729 651
Quote-part de résultat sur opérations faites en commun		
TOTAL II	0	0
Produits financiers		
De participation	1 104	1 191
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL III	1 104	1 191
Produits exceptionnels :		
Sur opérations de gestion		61 674
Sur opérations en capital		
Reprises d'excédent sur exercices antérieurs		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Quote part des subventions d'investissement non renouvelable virée au compte de résultat	540	2 088
TOTAL IV	540	63 762
TOTAL DES PRODUITS (I+II+III+IV)	775 705	794 604
DEFICIT	0	0
TOTAL GENERAL = TOTAL DES PRODUITS + DEFICIT	775 705	794 604
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Bénévolat	0	0
Prestations en nature	0	0
Dons en nature	0	0
TOTAL DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES	0	0



Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association :
VIPASSANA

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2018, dont le total est 3 438 325 Euro et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 162 570 Euro.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.
Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 14/04/2019 par les dirigeants de l'association.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2018 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe et de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattaché directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- Constructions : 10 à 50 ans
- Agencement des constructions : 10 à 20 ans
- Installations technique : 5 à 10 ans
- Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- Matériel de transport : 4 à 5 ans
- Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- Matériel informatique : 3 ans
- Mobilier : 3 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables d'origine.



Règles et Méthodes comptables

Participations, titres immobilisés, valeurs mobilières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Conformément à l'avis CNC du 15 juin 2007, les frais liés à l'acquisition (droits de mutation, honoraires et frais d'actes) des titres de participation sont incorporés au prix de revient de ces titres. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnelles

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR L'ASSOCIATION

Objet statutaire : développer et faire connaître la méditation Vipassana, selon l'enseignement de Mr. S.N. Goenka dans la tradition de Sayagi U Ba Khin, par l'organisation de cours et de toutes activités s'y rapportant.

En date du 22/11/2005 l'association a obtenu un rescrit des services fiscaux l'habilitant à recevoir des dons et à émettre des reçus fiscaux. Ce rescrit précise que l'association est un organisme d'intérêt général dont la gestion est désintéressée. A ce titre les dispositions des articles 200 et 238bis du code général des impôts lui sont applicables.

Les principes de fonctionnement de l'association sont les suivants et n'ont pas évolué depuis la présentation du dossier à l'administration fiscale:

- l'association organise des cours résidentiels de méditation de 10 jours, comprenant l'hébergement et la nourriture.
- Principe d'ouverture : un quota de 60 pourcent d'inscriptions est réservé aux non membres.
- L'association est à but non lucratif. Sa gestion est désintéressée. Les dirigeants ne perçoivent aucune rémunération.
- Les cours sont gratuits.
- L'association se finance essentiellement par les dons manuels de ses membres.

La méditation Vipassana est issue de la tradition bouddhique. C'est une voie spirituelle accessible à tous, sans distinction d'origine, de culture ni de moyens financiers. S.N. Goenka et ses assistants l'enseignent comme un service à l'humanité, pour aider ceux qui ont besoin d'aide, avec toute la simplicité et la pureté possibles, à titre gratuit et sans mercantilisme.

Les bienfaits de Vipassana sont nombreux : au plan individuel, la méditation permet d'alléger la souffrance, d'aider à trouver un meilleur équilibre de vie ; au plan collectif, Vipassana contribue à promouvoir la paix et l'harmonie.

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRE EN NATURE

L'association reçoit des contributions volontaires sous la forme de journées de bénévolat de la part de ses membres. Les bénévoles participent à la gestion de l'association, à l'organisation des cours de méditation, à l'entretien des lieux et à des travaux administratifs.

Sont également bénévoles les enseignants et les administrateurs.

Le nombre de bénévoles a représenté environ 53 équivalents temps plein en 2017. En l'absence de nouvelle estimation de 2018, le nombre de bénévoles de 2017 est reconstruit sur 2018 car l'activité du centre est comparable à celle de 2017.



Association Vipassana

ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE

BILAN au 31/12/2018	Valeur brute début exercice	Acquisitions
Frais d'établ., rech. et développement		
Autres immobilisations incorporelles		
Total des immobilisations incorporelles	0	0
Terrains	252 852	0
Constructions (sur propre sol)	3 309 302	93 552
(sur sol d'autrui)	0	
(inst. gles, agents, aménagts)	0	
Inst. Techn., matériel et outillage industriel	66 501	0
Inst. gles, agts et amégts divers	95 289	13 249
Matériel de transport	53 337	
Mat. de bureau et informatique, mobilier	92 024	5 549
Emballages récupérables et divers		
Immobilisations corporelles en cours	95 592	623 075
Avances et acomptes		
Total des immobilisations corporelles	3 964 897	735 425
Participations évaluées par mise en équiv.		
Autres participations	10 860	1 260
Autres titres immobilisés		
Prêts et autres immobilisations financières	150	
Total des immobilisations financières	11 010	1 260
TOTAL GENERAL	3 975 907	736 685

	Sorties et Cessions	Valeur brute fin d'exercice
Frais d'etabl., rech. et développement		0
Autres immobilisations incorporelles		0
Total des immobilisations incorporelles	0	0
Terrains		252 852
Constructions (sur propre sol)		3 402 854
(sur sol d'autrui)		0
(inst. gles, agents, aménagts)		0
Inst. Techn., matériel et outillage industriel		66 501
Inst. gles, agts et amégts divers		108 538
Matériel de transport		53 337
Mat. de bureau et informatique, mobilier		97 573
Emballages récupérables et divers		0
Immobilisations corporelles en cours		718 667
Avances et acomptes		0
Total des immobilisations corporelles	0	4 700 322
Participations évaluées par mise en équiv.		
Autres participations		12 120
Autres titres immobilisés		
Prêts et autres immobilisations financières		150
Total des immobilisations financières	0	12 270
TOTAL GENERAL	0	4 712 592



Association Vipassana

ETAT DES AMORTISSEMENTS

BILAN au 31/12/2018	Début d'exercice	Dotations	Sorties et reprises	Fin d'exercice
Frais d'établ., rech. et développemnt				
Autres immobilisations incorporelles				
Amortissements immo incorporelles	0	0	0	0
Terrains	113 168	1 303		114 471
Constructions (sur propre sol)	1 320 824	97 912		1 418 737
(sur sol d'autrui)	0			0
(inst. gles, agencs)	0			0
Inst. tech., matériel et outillage industriel	55 853	2 462		58 315
Inst. gles, agts, amégts divers	71 790	9 915		81 705
Matériel de transport	31 081	11 306		42 387
Mat. de bureau et informatique, mobilier	67 116	6 152		73 268
Emballages récupérables divers	0			0
Amortissements immo corporelles	1 659 833	129 050	0	1 788 883
TOTAL AMORTISSEMENTS	1 659 833	129 050	0	1 788 883

Ventilation des dotations aux amortissements de l'exercice

	Amort. linéaires	Amort. dégressifs	Amort. Except.	Mvts affectant la prov. pour amort. dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Frais d'établ., rech. et développement					
Autres immo. incorporelles	0				
Dotations immo. incorporelles	0	0	0	0	0
Terrains	1 303				
Constructions (sur propre sol)	97 912				
(sur sol d'autrui)					
Inst. gles, agts et amégts					
Inst. Tech., matériel et outillage	2 462				
Inst. gles, agts et amégts divers	9 915				
Matériel de transport	11 306				
Mat. de bureau et informatique, mobilier	6 152				
Emb. récupérables divers					
Dotations immo. corporelles	129 050	0	0	0	0
TOTAL DOTATIONS	129 050	0	0	0	0

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices

	Montant net début exercice	Augment.	Dotations	Montant net fin exercice
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des obligations				



Association Vipassana

BILAN au 31/12/2018

ETAT DES CREANCES ET DES DETTES

ETAT DES CREANCES

	Montant brut	A 1 an et +	A + d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1) (2)			
Autres immobilisations financières	12 270		12 270
Total	12 270	0	12 270
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients			
Titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes			
Etat, impôt sur les bénéfices			
Etat, taxe sur la valeur ajoutée			
Etat et autres collect., autres impôts et taxes			
Etat et autres collect., subventions			
Groupe et associés (2)			
Débiteurs divers	76	76	
Charges constatées d'avance	11 703	11 703	
Total créances	24 049	11 779	12 270

Renvois	
(1) Prêts accordés dans l'exercice	
Remboursements obtenus dans l'exercice	
(2) Prêts et avan. cons. aux associés pers. phy.	

ETAT DES DETTES

	Montant brut	A 1 an et +	A 1 an et + et 5 ans au +	A + de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emp. et dettes étab. crédit (1)	650 249	79 452	360 755	210 042
Emprunts et dettes financières diverses	477 000	48 108	174 558	254 334
Fournisseurs et comptes rattachés	35 561	35 561		
Personnel et comptes rattachés	1 574	1 574		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	4 158	4 158		
Etat, impôt sur les bénéfices				
Etat, taxe sur la valeur ajoutée				
Etat et autres collect., obligations cautionnées				
Etat et autres collect., autres impôts et taxes	2 968	2 968		
Groupe et associés (2)				
Autres dettes	14 985	14 985		
Dettes représentant des titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
Total dettes	1 186 495	186 806	535 313	464 376

Renvois	
(1) Emp. souscrits dans l'exercice	
Emp. remboursés dans l'exercice	72 439
(2) Emp. Et dettes cont. aup. asso. pers. phy	



ETAT DES PROVISIONS

BILAN au 31/12/2018	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Provisions reconstitution de gisement				0
Provisions pour investissement				0
Provisions pour hausse des prix				0
Provisions pour fluctuation des cours				0
Amortissements dérogatoires				0
Provisions fiscales/implantation en CEE				0
Autres provisions implanté à l'étranger				0
Autres provisions réglementées				0
Total provisions réglementées	0	0	0	0
Provisions pour litiges				0
Provisions garanties données/clients				0
Provisions pertes sur marché à terme				0
Provisions amendes et pénalités				0
Provisions pour pertes et charges				0
Provisions pensions et oblig. similaires				0
Provisions pour impôts				0
Provisions renouvellement des immo.				0
Provisions pour grosses réparations				0
Provisions charges soc. et fiscales/congés				0
Autres provisions pour risques et charges				0
Total provisions pour risques et charges	0	0	0	0
Provisions pour dépréciation des :				0
immo incorporelles				0
immo corporelles				0
titres en équival. ce				0
autres immo financières				0
stocks et en cours				0
comptes clients	0		0	0
divers				0
Total provisions pour dépréciation	0	0	0	0
TOTAL GENERAL	0	0	0	0

Dont dotations et reprises

d'exploitation	0	0
financières	0	0
exceptionnelles	0	0

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I



Association Vipassana

BILAN au 31/12/2018

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS ASSOCIATIFS				
LIBELLE	Solde au début de l'exercice	Augment^o	Diminut^o	Solde à la fin de l'exercice
	A	B	C	D=A+B-C
Fonds associatifs sans droit de reprise	1 859 339	219 998		2 079 337
Réserves				
Report à nouveau				
Fonds associatifs avec droit de reprise				
Ecart de réévaluation				
Subventions d'investissement non renouvelables par l'organisme				
Provisions réglementées				
Droit de propriétaires (commodat)				
Résultat comptable de l'exercice	219 998	162 570	219 998	162 570
TOTAL	2 079 337	382 568	219 998	2 241 907

